

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Christophe MASSE - Vincent BURRONI représenté par Antoine ROUZAUD - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Patrick BORE - Gérard CHENOZ - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Michel ILLAC - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Philippe SAN MARCO - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DDIP 004-057/13/BC

■ Approbation d'une convention avec l'incubateur Impulse pour la création d'entreprises.

DPEATSV 13/9464/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

L'incubateur inter-universitaire Impulse a été créé dans le cadre de la loi sur l'innovation de 1999. Il fait partie du réseau national RETIS.

Il associe Aix Marseille Université, celle d'Avignon et rejoins ultérieurement par le CEA, CNRS, l'Ecole Centrale Marseille, l'IRD et l'ONERA

Il est soutenu financièrement par le Ministère de la Recherche, le Fond Social Européen et par les collectivités locales.

L'incubateur inter-universitaire Impulse est une structure d'accueil et d'accompagnement aux projets de créations d'entreprises innovantes en liaison avec des laboratoires de recherche et portés par des chercheurs, des étudiants ou des entrepreneurs.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013

Sa mission consiste à :

- valoriser les résultats de la recherche publique française en les transformant en entreprises
- innovantes,
- apporter un soutien aux projets innovants issus de la recherche,
- favoriser la création d'entreprises et d'emplois.

Environ 40 % des projets incubés concernent les sciences de la vie et santé, 40 % sont issus des sciences et technologies de l'ingénieur, 15 % des sciences et technologies de l'information et de la communication et 5 % des sciences humaines et sociales.

L'incubateur peut affecter une aide financière de l'ordre de 30 000 à 40 000 euros sur les projets qu'il accompagne. Parmi ces projets de création, on retrouve de belles réussites, notamment Oz Biosciences, Synprosis, Prorentsoft, Qualissima, Uratek, Ekkyo, Graftys, ou encore Protomed.

L'incubateur Impulse propose un accompagnement personnalisé :

- un pool d'experts au service des porteurs de projet,
- un financement au risque flexible et partenarial,
- des formations à l'entrepreneuriat dédiés,
- une mise à disposition de ressources et moyens.

L'incubateur Impulse est un maillon essentiel dans la chaîne de l'innovation que cultive la Communauté Urbaine. Situé en aval des laboratoires de recherche, il se positionne en amont du dispositif pépinière que MPM développe tant avec Grand Luminy sur la thématique biotech, qu'avec Marseille Innovation sur les sciences pour l'ingénieur et le multimédia.

Depuis sa création, l'incubateur Impulse a investi plus de 7 millions d'euros dans l'accompagnement de 121 projets donnant lieu à la création de 101 entreprises innovantes pour près de 550 emplois directs et 113 millions d'euros d'investissement privé cumulé sur ces entreprises.

L'investissement annuel est de l'ordre 700 000 euros à 800 000 euros pour 10 à 12 nouveaux projets.

Durant l'année 2012, 11 entreprises ont été créées pour 50 emplois. Comme les années précédentes un cycle de demi-journées d'information a pu être mis en œuvre sur des thèmes liés au JEI, loi sur l'innovation, négociation, etc. La fréquence de ces demi-journées est d'une fois par mois.

En plus de ces animations réservées aux incubés, l'incubateur a pu déployer une série d'actions sur le territoire :

- Les rencontres d'Impulse,
- De la valorisation à la protection de l'innovation,
- Les dispositifs de soutien à la création et au développement des entreprises innovantes,
- Journée, sciences et création d'entreprises,
- Le FOCEEN – Ecole centrale Marseille,
- Le ISMIN – Ecole des Mines de Saint-Etienne.

En 2013, le cœur de métier de l'incubateur restera :

- l'accompagnement des projets intégrés en 2012,
- la sensibilisation et l'information auprès des universités et établissements de recherche,
- la sensibilisation, formation et information auprès des porteurs de projet.

Par ailleurs, les actions d'animation de l'année 2012 seront reconduites, et l'intégration d'une dizaine à une quinzaine de nouveaux projets de création d'entreprises et de leur accompagnement est prévue.

Le budget prévisionnel 2013 est 735 000 euros

Il convient d'approuver la convention avec l'Incubateur Impulse relative aux modalités d'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 euros.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/214/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création d'entreprises à partir de la recherche publique.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec l'incubateur Impulse.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
aux Technopôles et Agglomération numérique,
Université, Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013